



17.3323

**Motion Heim Bea.
Krankenkassenprämien.
Eltern bleiben Schuldner
der nichtbezahlten Prämien
der Kinder**

**Motion Heim Bea.
Non-paiement des primes
d'assurance-maladie.
Pour que les parents restent
les débiteurs des primes
de leurs enfants**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 05.06.19

Heim Bea (S, SO): Es ist manchmal etwas eigenartig, wie das Räderwerk des Verkehrs zwischen Parlament und Regierung läuft.

Die von 23 Kolleginnen und Kollegen aus nahezu allen Fraktionen mitunterzeichnete Motion, die ich am 4. Mai 2017 eingereicht habe, wurde vom Bundesrat am 6. September 2017 abgelehnt. Diese Ablehnung war gespickt mit einer Kaskade von sehr gelehrten Worten und Bundesgerichtsentscheiden, vor denen man als Laiin nur strammstehen kann.

Nun hat Kollege Heinz Brand mit seiner Motion 18.4176 geholfen, das Anliegen der Motion zu retten, auch um zu verhindern, dass das Motionsanliegen der Verjährung anheimfällt. Er hat mir geholfen, indem er eine Motion lanciert hat, die sich weitgehend mit der meinen deckt. Dafür bin ich ihm sehr dankbar. Und siehe da, derselbe Bundesrat, dem zwei Jahre zuvor keine zweckmässige Massnahme einfallen wollte, dem Anliegen zu entsprechen, oder der es einfach nicht für nötig hielt, ist jetzt bereit, dem Parlament eine Vorlage zu einer Änderung des KVG vorzulegen. Dies jedenfalls sagt er in seiner Stellungnahme zur Motion Brand. Als Grund seines Sinneswandels gibt er an, es sei tatsächlich davon auszugehen, "dass auch vermehrt Prämien von Kindern durch die Eltern nicht bezahlt" werden.

Nun steht also die Behandlung dieser Motion an, die der Bundesrat zuerst ablehnte, um die Motion von Kollege Brand mit gleichem Inhalt und gleichem Ziel dann doch anzunehmen. Es ist an Ihnen zu entscheiden. Sie haben die gleichgerichtete Motion Brand bereits angenommen. Von daher hoffe ich, dass Sie nicht zuletzt um der Kohärenz willen auch diese Motion annehmen. Wenn nicht, würde das nämlich für Irritationen beim Ständerat sorgen, der ja über nationalrätliche Motionen zu befinden hat.

Immerhin geht es darum, dass Jugendlichen wegen Prämienschulden ihrer Eltern der Weg in die berufliche Zukunft nicht verbaut werden soll, dass dafür eben die, die etwas schulden, diese Schuld auch begleichen – also dass Eltern die Prämien ihrer Kinder, die sie für ihre Kinder nicht bezahlt haben, dann auch bezahlen und nicht einfach den Jungen die Schulden auf die Schulter legen.

Es ist daher meine Bitte an Sie, diese Motion auch anzunehmen.

Berset Alain, conseiller fédéral: Avec cette motion, on se soucie du sort des jeunes adultes qui sont mis en poursuite, par les assureurs, pour des primes impayées alors qu'ils étaient enfants. Le Conseil fédéral partage cette préoccupation; j'avais déjà eu l'occasion de le dire à Madame Heim.

Pour mémoire, en 2010 déjà, il y a donc 9 ans, Madame Humbel avait déposé une initiative parlementaire qui proposait d'exonérer les enfants du paiement des primes. Le Parlement avait alors rejeté cette proposition. L'idée d'introduire une assurance familiale avait alors été discutée durant l'examen de





AB 2019 N 904 / BO 2019 N 904

l'initiative, mais elle avait été finalement abandonnée, parce que la mise en oeuvre avait été jugée trop complexe. Dans l'intervalle, le Parlement a aussi rejeté ces propositions, mais il a demandé aux cantons d'augmenter la réduction de prime des enfants des ménages à bas et moyen revenus de 50 à 80 pour cent.

Puis, en 2017, Madame Heim a déposé sa motion, que le Conseil fédéral a proposé à l'époque de rejeter – c'est vrai, c'était en septembre 2017. Mais si vous lisez la dernière phrase de la réponse du Conseil fédéral, il est aussi clairement indiqué que le Conseil fédéral allait suivre la situation avec beaucoup d'attention. C'est un élément quand même relativement important.

A la fin 2018, Monsieur Brand a déposé une motion qui vise à ce que les parents restent débiteurs des primes des enfants qui étaient à leur charge; son contenu correspond pour l'essentiel à celui de la motion de Madame Heim.

Nous avons constaté, dans l'intervalle, que les primes impayées dans l'assurance obligatoire des soins continuent d'augmenter. Le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion que les primes impayées des enfants suivent la même tendance. Nous avons également le dernier monitoring sur l'efficacité de la réduction des primes qui montre que la charge des ménages de condition économique modeste a augmenté.

C'est la raison pour laquelle, 18 mois plus tard, en réponse à une autre motion, celle de Monsieur Brand, le Conseil fédéral s'est déclaré disposé à présenter au Parlement un projet de modification de la LAMal permettant de concrétiser la motion. C'est ce qu'on a proposé le 13 février dernier. Le 22 mars 2019, le Parlement a adopté cette motion.

Donc, la situation a changé. Et dès le moment où le Conseil fédéral est passé d'un non à un oui, la motion de Monsieur Brand a été traitée très rapidement. Nous sommes maintenant saisis de votre motion, que le Conseil fédéral propose de rejeter, ce qui est un peu curieux, puisque nous avons recommandé d'accepter un texte identique il y a quelques mois. Donc, de manière assez cohérente, si le Parlement acceptait aujourd'hui votre motion, ce serait pour nous un signal qui va dans le même sens que l'acceptation de la motion Brand. Si, par hypothèse, le Conseil national devait la rejeter, nous estimerions alors que ce n'est pas un rejet de l'idée de fond, mais un rejet formel, dans la mesure où le projet, lui, est déjà en train d'être préparé, pour vous être transmis sur la base de la motion Brand.

La présidente (Carobbio Guscetti Marina, présidente): Il Consiglio federale propone di respingere la mozione.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 17.3323/18877)

Für Annahme der Motion ... 174 Stimmen

Dagegen ... 2 Stimmen

(1 Enthaltung)